

Département de la SOMME

Canton de ABBEVILLE NORD

Commune de BUIGNY-SAINT-MACLOU

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du Jeudi 13 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 13 novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation

Du 4 novembre 2025

Affichée

le 4 novembre 2025

Etaient présents : M^{rs} MOUTON Eric, DELASSALLE Régis, de FRANCQUEVILLE Luc, Eddy SEVELIN, WAMEN Hervé et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, TRANCART Sylvie, COULON Catherine, GUILLOY Martine et DUBOILLE Chantal.

Nombre de membres

en exercice : 13

Etaient absents : Mrs VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, Mathieu LHOTELLIER, Mme VIS Marie (pouvoir à Mr Eric MOUTON)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mr Hervé WAMEN

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2025,
- Délibération concernant l'attribution des lots dans le cadre des travaux d'extension et d'aménagement de la cuisine de la salle communale et autorisation à Mr le Maire de signer l'ensemble des pièces constitutives des marchés et avenants,
- Délibération concernant le devis de Stéphane PETIT pour la phase réalisation de l'extension et l'aménagement de la cuisine de la salle communale,
- Délibération concernant une décision modificative au BP 2025,
- Délibération concernant une demande de subvention du Collège Jacques Prévert de Nouvion pour un séjour scolaire,
- Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUi-H

⇒ Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2025

Le procès-verbal a été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal. Mr le Maire interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles observations. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

↳ **Délibération concernant l'attribution des lots dans le cadre des travaux d'extension et d'aménagement de la cuisine de la salle communale et autorisation à Mr le Maire de signer l'ensemble des pièces constitutives des marchés et avenants – Dél 2025/022**

Mr le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 octobre 2025 pour l'attribution des lots suite au rapport d'analyse de Mr Stéphane PETIT, Maître d'Oeuvre.

Entreprises retenues :

		ENTREPRISES	HT	TTC
1	VRD	Travaux Publics Brayons	11 089,55	13 307,46
2	GROS ŒUVRE	FP CONSTRUCTIONS	42 820,80	51 384,95
3	CHARPENTE	SA NOLLET	13 976,82	16 772,18
4	COUVERTURE	Ets René PETIT	22 174,44	26 609,32
5	MENUISERIES EXTERIEURES	SARL PATRICE CRUSEL	8 237,00	9 884,40
6	MENUISERIES INTERIEURES	SARL PATRICE CRUSEL	3 019,50	3 623,40
7	PLATRERIE	SARL PATRICE CRUSEL	11 397,47	13 676,96
8	CARRELAGE	SAS AVANTI	17 993,50	21 592,20
9	ELECTRICITE	SARL GAFFE	7 297,00	8 756,40
10	PLOMBERIE SANITAIRE	SAS ARNAUD BOULET	2 626,50	3 151,80
11	PEINTURE	SARL DOUTRELEAU	3 139,83	3 767,80
12	CUISINE	BERTRAND FROID	27 058,00	32 469,60
			170 830,41	204 996,47

Le début des travaux est prévu au début du mois de janvier 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer quant à l'attribution des lots et de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces constitutives des marchés et avenants.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal adopte l'attribution des lots tels que proposés ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives des marchés et avenants.

D'autre part, le Conseil Municipal souhaite que le coût d'un local type base de vie de chantier soit évalué par le Maître d'œuvre.

↳ **Délibération concernant le devis de Stéphane PETIT pour la phase réalisation de l'extension et l'aménagement de la cuisine de la salle communale -Dél 2025/023**

Mr le Maire présente au Conseil municipal le devis de Mr Stéphane PETIT, maître d'œuvre, concernant la phase réalisation du projet d'extension et d'aménagement de la cuisine communale. Celui-ci s'élève à 7 687.37 € HT soit 9 224.84 € TTC (4.50% du montant prévisionnel des travaux).

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** le Conseil Municipal approuve le devis de Mr Stéphane PETIT.

↳ **Délibération concernant une décision modificative au BP 2025 –Dél 2025/024**

Mr le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension et d'aménagement de la cuisine de la salle communale, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement

Article 203 : + 12 029.00 €

Article 2131 : + 205 000.00 €

Recettes d'investissement

Article 1322 : + 25 000.00 €

Article 1323 : + 55 029.00 €

Article 1641 : + 137 000.00 €

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la décision modificative proposée.

↳ **Délibération concernant une demande de subvention du collège Jacques Prévert de Novion pour un séjour scolaire – Dél 2025/025**

Mr le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention du collège de Novion pour un séjour scolaire en Normandie du 22 au 27 mars 2026. Une élève de notre commune est concernée. Le reste à charge pour la famille est de 370 €.

Mr le Maire propose d'octroyer une subvention de 100 €, comme les fois précédentes qui sera inscrite au BP 2026.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100 euros. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026.

**↳ Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du
PLUi-H-Dél 2025/026**

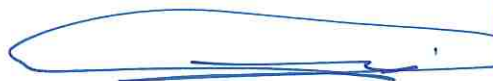
Le projet de PADD et la note de synthèse ont été communiqués aux membres du Conseil Municipal avec la convocation. Les membres du Conseil Municipal n'ont pas d'observations à apporter.

Séance levée à 19h00

Mr Hervé WAMEN

Le Maire, Eric MOUTON

Secrétaire de séance



REMARQUES/OBSERVATIONS